Mines d'Or Wesdome Ltée
TSX: WDO
OTCQX: WDOFF
www.wesdome.com

WESDOME INSTAURE UN DIVIDENDE TRIMESTRIEL EN ESPÈCES, ANNONCE UN RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES ET ÉLARGIT SON PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Toronto, Ontario – le 24 juin 2026 – Mines d'Or Wesdome Ltée (TSX: WDO, OTCQX: WDOFF) (« **Wesdome** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer que son conseil d'administration (« **Conseil** ») a déclaré un dividende trimestriel en espèces de 0,0306 $ par action ordinaire (« **action** ») de la Société, payable le 29 septembre 2026 aux actionnaires inscrits à la fermeture des marchés à la date de clôture des registres, le 15 septembre 2026. *Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.*

Le Conseil a également approuvé une politique de dividendes en vertu de laquelle la Société a l'intention, sous réserve de l'approbation trimestrielle du Conseil et de certains facteurs pertinents, de déclarer et de verser un dividende trimestriel régulier en espèces de 0,0306 $ par action, ou 0,1224 $ par action sur une base annualisée.

Anthea Bath, présidente et cheffe de la direction, a déclaré : « L'adoption d'une politique de dividendes reflète notre solidité financière, notre capacité à générer des flux de trésorerie disponibles de façon constante et notre confiance à l'égard de la stratégie de croissance à long terme de Wesdome. Grâce à des réserves minérales mises à jour qui soutiennent nos plans d'exploitation sur la durée de vie de nos mines et à une base de ressources élargie qui appuie les futures possibilités de croissance, nous sommes bien positionnés pour financer nos initiatives de croissance interne tout en retournant du capital aux actionnaires au moyen de dividendes et de rachats d'actions. Depuis le lancement de notre programme de rachat d'actions en novembre 2025, nous avons racheté 6 013 300 actions pour environ 145 M$, et nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui sa troisième expansion. Forts de notre capacité à générer des flux de trésorerie disponibles de façon soutenue, nous demeurons déterminés à repérer d'autres occasions d'accroître les rendements pour nos actionnaires. »

Le dividende est considéré comme un « dividende admissible » aux fins de l'impôt sur le revenu canadien.

Dans le cadre du dividende, Wesdome a également approuvé la mise en place d'un régime de réinvestissement des dividendes (le « **RRD** »), en vertu duquel les actionnaires pourront choisir de recevoir des actions additionnelles acquises dans le cadre du RRD plutôt que de recevoir leur dividende en espèces. De plus amples renseignements sur le RRD seront communiqués d'ici septembre.

La déclaration, le montant et le versement de dividendes futurs demeurent à l'entière discrétion du Conseil et dépendront notamment des résultats financiers de la Société, de ses besoins en capitaux, de la conjoncture économique, du respect des exigences légales applicables et des clauses restrictives prévues dans ses conventions d'emprunt, ainsi que de tout autre facteur jugé pertinent. La Société réévaluera sa politique de dividendes de façon continue et pourra la modifier en tout temps. Par conséquent, à l'exception du dividende initial déclaré aux présentes, rien ne garantit que d'autres dividendes seront déclarés ou versés à l'avenir.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Plus tôt aujourd'hui, la Bourse de Toronto (« TSX ») a approuvé l'avis d'intention de la Société visant le rachat aux fins d'annulation d'un nombre additionnel d'actions ordinaires (les « actions ») dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») pour la période de 12 mois débutant le 7 novembre 2025 et se terminant au plus tard le 6 novembre 2026.

À la suite de l'approbation du Conseil obtenue le 16 octobre 2025, la Société a annoncé son intention de racheter jusqu'à 3 013 315 actions (la « première tranche »), représentant environ 2 % de son flottant public sur le marché libre par l'entremise des installations de la TSX ou d'autres systèmes de négociation canadiens, pendant la période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 novembre 2026. Le 28 avril 2026, Wesdome a complété la première tranche de son OPRCNA en rachetant 3 013 300 actions à un prix moyen de 22,58 $ par action, pour une contrepartie totale d'environ 68 M$.

Le 23 juin 2026, la Société a complété la deuxième tranche de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, après avoir racheté un total de 3 000 000 d'actions pour environ 77 M$ à un prix moyen de 25,67 $ par action depuis le 19 mai 2026.

Les rachats ont été effectués par l'intermédiaire de la TSX, de CHIC, d'OMGA, de XCX2, de XCXD et de XTSE.

La Société a annoncé aujourd'hui que la TSX avait approuvé son avis d'intention d'augmenter le nombre d'actions ordinaires pouvant faire l'objet d'un rachat dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités jusqu'à concurrence de 3 000 000 d'actions additionnelles (la « troisième tranche ») pendant la période allant du 2 juillet 2026 au 6 novembre 2026, ce qui porte à 9 013 300 le nombre total d'actions que la Société a l'intention de racheter, soit environ 6 % de son flottant public, sur le marché libre par l'entremise des installations de la TSX ou d'autres systèmes de négociation canadiens au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 6 novembre 2026, sous réserve de modifications de temps à autre.

Wesdome estime que le rachat d'actions dans le cadre de l'OPRCNA constitue une utilisation appropriée des ressources financières de la Société et qu'il est dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires. La Société continuera d'adopter une approche opportuniste à l'égard des rachats d'actions réalisés dans le cadre de l'OPRCNA, en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs.

Dans le cadre de l'OPRCNA, Wesdome a mis en place, le 25 mars 2026, un régime d'achat automatique d'actions (le « **RAAA** ») avec Financière Banque Nationale Inc. afin de permettre le rachat d'actions à des moments où la Société ne serait normalement pas active sur le marché en raison de ses propres périodes d'interdiction de négociation internes. Le RAAA constitue un « régime automatique » aux fins de la législation canadienne applicable en valeurs mobilières et prendra fin à la première des dates suivantes : i) la date à laquelle la limite de rachats prévue dans le cadre de l'OPRCNA est atteinte; ii) la date d'expiration de l'OPRCNA; ou iii) la date à laquelle le RAAA prend fin conformément à ses modalités.

Les rachats effectués dans le cadre de l'OPRCNA pourront être réalisés par l'intermédiaire des installations de la TSX ou d'autres systèmes de négociation canadiens, y compris dans le cadre du RAAA, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la TSX. Conformément aux règles de la TSX, les rachats quotidiens seront limités à un maximum de 182 093 actions, soit 25 % du volume quotidien moyen de 728 373 actions négociées à la TSX pour la période de six mois précédant le 16 octobre 2025. Le calendrier, le volume et le prix de tout rachat d'actions seront déterminés par la Société conformément aux lois applicables et en fonction des conditions du marché, du cours des actions, de l'utilisation optimale des liquidités disponibles et d'autres facteurs.

À propos de Wesdome

Wesdome est un producteur d'or canadien qui possède deux actifs souterrains à haute teneur – la mine Eagle River en Ontario et la mine Kiena au Québec. L'objectif principal de la Société est de tirer parti de manière responsable de sa plateforme d'exploitation et de son portefeuille de projets d'exploration existants et nouveaux de grande qualité, afin de bâtir un producteur d'or canadien intermédiaire axé sur la création de valeur.

Pour de plus amples informations

Raj Gill
VP principal, développement corporatif
et relations avec les investisseurs
Téléphone : +1.416.360.3743
Courriel : invest@wesdome.com

Trish Moran
VP, relations avec les investisseurs
Téléphone : +1.416.564.4290
Courriel : trish.moran@wesdome.com

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne applicable en matière de valeurs mobilières, qui reposent sur des attentes, des estimations, des projections et des interprétations à la date du présent communiqué. Les informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, les énoncés ou informations concernant : le nouveau dividende et la nouvelle politique de dividende de la Société, y compris l'intention de la direction de verser un dividende trimestriel; l'engagement de la Société à mettre en œuvre des initiatives de retour de capital tout en maintenant ses investissements dans des initiatives de croissance interne; les perspectives à long terme de la Société et sa capacité future à générer des flux de trésorerie disponibles; la mise en œuvre du RRD et la remise aux actionnaires des documents connexes relatifs au RRD, et les rachats qui devraient être effectués dans le cadre de la troisième tranche de l'OPRCNA et le RAAA de la Société.

Les présents énoncés prospectifs comportent divers risques et incertitudes et reposent sur certains facteurs et hypothèses. En outre, si un ou plusieurs de ces risques, incertitudes ou autres facteurs devaient se concrétiser, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient inexactes, les résultats réels pourraient varier sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs ou les informations prospectives. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent notamment les facteurs de risque présentés dans les sections intitulées « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes » de la plus récente notice annuelle de la Société. Les lecteurs sont invités à examiner attentivement l'analyse détaillée des risques figurant dans notre plus récente notice annuelle, disponible sur SEDAR+ et sur le site web de la Société.

Rien ne garantit que les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs si les circonstances, les estimations ou les opinions de la direction venaient à changer, sauf si la législation sur les valeurs mobilières l'exige. Par conséquent, le lecteur est invité à ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.